



ELECTIONS : **Informations pratiques à retenir**

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
aura lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017



MAIRIE de PEPIEUX

50, Bd du Minervoys
11700 PEPIEUX

Tél : 04.68.91.41.12
Fax : 04.68.91.58.06

Courriel :
mairie.pepieux@wanadoo.fr

Site :
www.mairie-pepieux.fr

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017

Si vous ne pouvez pas être présent le jour du scrutin

Vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Il vous est désormais possible - avant de vous déplacer - de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

Cas particuliers :

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie) - et sur production d'un certificat médical - la venue à domicile d'un officier de police judiciaire.

Toutes les informations sur : <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Election-presidentielle-2017/Election-presidentielle-2017-le-vote-par-procuration>

Pensez à votre carte électorale et votre pièce d'identité

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune et **présenter au minimum une pièce d'identité.**

La plus courante est la Carte Nationale d'identité (même périmée).

A défaut, vous pouvez présenter d'autres pièces : passeport (même périmé), permis de conduire, carte vitale, carte du combattant (de couleur chamois ou tricolore), carte d'invalidité civile ou militaire, ou encore un permis de chasse.

Tous les documents présentés doivent comporter une photo d'identité.

La carte électorale n'est pas obligatoire mais elle facilite grandement les opérations de vote.

Les électeurs et électrices **non munis d'une pièce d'identité NE SERONT PAS ADMIS A PRENDRE PART AU SCRUTIN**

OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE EN MAIRIE

Dimanche 23 Avril et Dimanche 07 Mai 2017 : **de 8 h à 19 h**

Dimanche 11 Juin et Dimanche 18 Juin 2017 : **de 8 h à 18 h**